



PRESTATION PARCOURS EMPLOI SANTÉ

Selon la direction, « 9 % des demandeurs d'emploi (catégories ABC) et 21 % des demandeurs d'emploi de très longue durée rencontrent un frein lié à l'état de santé ».

Dans le cadre du parcours de remobilisation, les agent-e-s seront amené-e-s à prescrire une nouvelle prestation : « Parcours emploi santé ».

Dans un 1^{er} temps, cette prestation concernera « *les seuls demandeurs d'emploi de longue durée : qui expriment des difficultés de santé faisant obstacle au retour à l'emploi, ou qui méconnaissent l'impact des difficultés de santé sur leur projet professionnel ou dont le projet semble incohérent avec la situation de santé* »

Pour la direction, les « bénéfiques » (et non pas les objectifs...) de cette prestation pour les demandeurs d'emploi sont : reprendre confiance en soi, entamer un parcours de soin adapté, lever les blocages à la réalisation du projet professionnel.

Un diagnostic santé sera réalisé par une équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer les éventuels freins liés à la santé. Suite à ce diagnostic, chaque privé-e d'emploi sera catalogué-e :

- sans freins santé bloquant : retour en portefeuille
- Avec freins santé bloquants et sans perspective de retour à l'emploi en l'absence de soins : parcours de soins adaptés et accompagnement social possible
- avec freins santé : accompagnement psychosocial et professionnel d'une durée de 6 mois maximum avec divers ateliers collectifs : activité physique, estime de soi, gestion du stress et des émotions, parcours de vie, etc.

Activité physique



Estime de soi



Gestion du stress et des émotions



Parcours de vie et parcours professionnel



Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne, la prestation "Parcours emploi santé", confiée à un prestataire privé, est un véritable danger qui n'a rien à voir avec un véritable accompagnement social individualisé de type Cap Emploi ou Fil Rouge.

Pour la CGT Pôle Emploi Bretagne cette prestation a pour seul objectif de contraindre les salarié-e-s privé-e-s d'emploi les plus fragiles à retourner au travail coûte que coûte !

La santé appartient aux travailleur-euse-s et seuls la médecine du travail et de prévention ou les services publics habilités doivent pouvoir intervenir sur ce champ pour des raisons de secret médical et de déontologie.

La CGT Pôle Emploi Bretagne revendique :

- Le retour des médecins de main-d'œuvre.
- Le maintien sur les listes de tou-te-s les privé-e-s d'emploi ayant des problématiques santé
- La garantie du secret médical